Projet européen « Centre d'accueil et de préparation à l'intégration» - Cap'i

Intégration - accès aux droits - emploi - logement

126 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 PARIS

Description des missions du dispositif

Le Capi est cofinancé par le Fonds asile migration intégration (Fami) et par une contribution de la Drihl Île-de-France dans le cadre de la mobilisation des ressources du DPHRS. Il favorise l'inclusion sociale et l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale.

Le projet est organisé à partir des axes suivants :

- Un pôle hébergement qui propose un accompagnement global spécialisé vers l'autonomie notamment vers l'emploi et le logement.
- Un pôle accueil de jour qui propose une permanence d'accès aux droits et un accompagnement spécialisé de 3 mois.
- Une prestation transversale d'insertion par la mobilité géographique dénommée Clef de France.

Information sur le public accueilli

Pôle accueil de jour

- **410** adultes (soit **410** ménages) ont été informés et orientés vers d'autres organismes partenaires.
- **273** adultes (soit **273** ménages) ont bénéficié d'une résolution immédiate de problème(s) (permanence d'accès aux droits des réfugiés).
- **228** adultes (soit **228** ménages) ont été accompagnés vers l'inclusion sociale et l'intégration.

Pôle hébergement

- **510** personnes (soit **242** ménages) ont été accueillies.

Programme clef de France d'insertion par la mobilité géographique

- **374** personnes (soit **130** ménages) dont :
  - **201** personnes (soit **73** ménages) accompagnées dans le cadre d'un parcours mobilité clef de France par l'équipe projet mobilité ;
  - **173** personnes (soit **57** ménages) accompagnées dans le cadre d'un parcours mobilité Clef de France par le réseau France terre d'asile.

Activités liées à la sortie du dispositif

- **1 330** personnes (soit **1 042** ménages) sont sorties du dispositif.
- **862** personnes (soit **862** ménages) sont sorties du pôle accueil de jour dont :
  - **410** adultes (soit **410** ménages) informés et orientés ;
  - **269** adultes (soit **269** ménages) bénéficiaires de la permanence d'accès aux droits ;
  - **183** adultes (soit **183** ménages) accompagnés vers l'inclusion sociale et l'intégration.
- **252** personnes (soit **110** ménages) sont sorties du pôle hébergement.
- **218** personnes ont bénéficié de **71** parcours d'insertion abouti via le programme Clef de France d'insertion par la mobilité géographique dont :
  - **114** personnes (soit **39** ménages) accompagnées par l'équipe projet mobilité ;
  - **104** adultes (soit **32** ménages) accompagnés par le réseau insertion France terre d'asile.

Insertion par le logement

- **374** personnes (soit **126** ménages) ont accédé à un logement pérenne :
  - dont **298** personnes (soit **106** ménages) accompagnées par l'équipe projet ;
  - dont **76** personnes (soit **20** ménages) accompagnées à travers le programme Clef de France.
- **83** personnes (soit **63** ménages) ont accédé à un logement de transition dont :
  - **58** personnes (soit **53** ménages) accompagnées par l'équipe projet ;
  - **25** personnes (soit **10** ménages) accompagnées par le réseau insertion, via la mobilité géographique.

Insertion par l'emploi

- **33** personnes en CDI à temps plein
- **3** personnes en CDI à temps partiel
- **14** personnes en CDD à temps plein
- **23** personnes en CDD à temps partiel
- **23** personnes en CUI/CDDI
- **6** personnes en intérim
- **1** personne sous statut de travailleur indépendant

Insertion par la formation

- **10** personnes ont intégré une formation qualifiante (hôtesse de caisse, formation linguistique).

Insertion par la mobilité géographique

- **206** personnes sont sorties dans le cadre de la mobilité géographique, soit **70** ménages.

(▸▸▸ suite page suivante)

Projet européen « Centre d'accueil et de préparation à l'intégration » - Cap'i (suite)

Exemple de parcours d'intégration réussi

Arrivé en France en 2013 et reconnu réfugié par l'Ofpra en avril 2014. Pendant toute la durée de la procédure, Monsieur A. a pu être hébergé chez un ami en Île-de-France. En octobre 2014, il se présente au Capi dans le cadre de la permanence d'accès aux droits, afin de débuter sa demande de rapprochement familial. Souhaitant accéder à un logement pour y accueillir sa famille, Monsieur signe son contrat d'accompagnement mobilité en janvier 2015, et décide de reprendre une formation en ingénierie financière en concentrant ses recherches sur des villes où cette formation est disponible. À l'été 2015, il reçoit une proposition de logement pour un T3 à Caen, grâce à un partenariat développé dans cette ville. Après une année de procédure, le rapprochement familial aboutit en octobre 2015. En novembre, nous sommes contactés par une PME caennaise dans le secteur de l'agroalimentaire qui souhaite former et recruter des conducteurs de ligne. Nous mettons Monsieur en lien avec cette entreprise. Il est recruté en décembre, ce qui lui permet de se stabiliser en attendant sa reprise d'études en formation continue.

Analyse de l'intégration dans le département

L'année 2015 a été marquée par l'évacuation des squats parisiens, ce qui a conduit le préfet de région a demandé la création de places supplémentaires pour accueillir les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) parisiens évacués de ces squats. C'est ainsi que le pôle hébergement a vu sa capacité augmenter de 50 places.

Par ailleurs, avec la crise dite des « migrants » qui s'est poursuivie tout au long de l'année, mais aussi l'accélération de la procédure d'asile, le nombre demandes d'accompagnement n'a cessé de croître, notamment sur le pôle accueil de jour. l'année 2015 a permis de renforcer les liens avec les Permanences sociales d'accueil (PSA) parisiennes afin de garantir une domiciliation aux BPI en errance résidentielle. Ce qui a permis de soulever un certain nombre d'obstacles dont l'accès au séjour. Toutefois, l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'asile en novembre a créé des dysfonctionnements au niveau de la Préfecture de police de Paris. En effet, les rendez-vous pour le renouvellement des récépissés des BPI étaient donnés jusqu'à 3 mois après la fin de validité du 1er récépissé délivré, entraînant de ce fait, de nombreuses difficultés pour l'accès aux droits ou les démarches d'insertion des personnes. Cette année a également vu le développement de nouveaux partenariats, notamment avec l'association Pivod (Prospective, innovation, valorisation, opportunité, disponibilité), avec laquelle le Capi a pu expérimenter la mise en place d'un parcours de soutien à la création d'entreprise adapté au public réfugié.